



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication  
**Division Médias**  
Bernard Maissen, Vice Directeur

# **Les 20 ans de RadioDay – Les 20 ans de la radio DAB**

29 août 2019 / Swiss RadioDay



# RadioDay et DAB: 20 ans dans le rétroviseur (I)

## Swiss RadioDay

- 1999: premier RadioDay à Zurich



- 2004: «Promotion des nouvelles technologies» (financement DAB)
- 2005: «Radio numérique»  
(«*Les OUC vont-elles disparaître? Un jour, le DAB va probablement remplacer les OUC*»)



## Radio DAB

- 1999: premiers programmes de radio sur DAB



- 2005: analyse des besoins des nouveaux programmes DAB
- 2006: stratégie de numérisation du Conseil fédéral: l'avenir appartient au DAB



# RadioDay et DAB: 20 ans dans le rétroviseur (II)

## Swiss RadioDay

- 2006: «La radio dans le futur numérique»
- 2009: «Début de la nouvelle génération de radios DAB+»
- 2009: 10 ans Radio Day
- 2012: «Le DAB: premiers chiffres sur l'utilisation»



- 2013: «La voiture, moteur du DAB+»



## Radio DAB

- 2006: introduction de la nouvelle norme DAB+



- 2008: concession DAB octroyée à SMC
- 2009: premières radios privées sur DAB
- 2009: le DAB capté dans toute la Suisse
- 2009: 10 ans DAB
- 2012: concession DAB+ octroyée à SMC (3e couverture D-CH)



# RadioDay et DAB: 20 ans dans le rétroviseur (II)

## Swiss RadioDay

- 2013: «La voiture, moteur du DAB+ en Suisse»
- 2015: «Bye bye OUC – après le Oui à la nouvelle LRTV, il faut penser sérieusement à introduire le DAB+»
- 2016: «DigiMig: étude de cas: la Norvège»
- 2017: «Actualisation DigiMig»
- 2018: «Quo vadis DAB+?»



## Radio DAB

- 2013: concession DAB+ octroyée à Romandie Médias
- 2013: concession DAB+ octroyée à Digiris
- 2014: rapport DigiMig
- 2016: mise hors service des derniers émetteurs DAB
- 2017: octroi/appel d'offre relatif à une concession DAB supplémentaire
- 2018: toutes les radios OUC sur DAB+





# Rapport DigiMig 2014

## Rapport final du groupe de travail Migration numérique (déc. 2014)

- Bases légales pour la numérisation de la radio ✓
- Pas d'appel d'offres pour les concessions OUC, prolongation de 5 ans au maximum ✓
- Toutes les radios OUC aussi sur DAB+ (jusqu'en 2019) ✓
- Promotion efficace des nouvelles technologies (et réduction progressive dès 2020) ✓
- Efforts considérables déployés dans le domaine du marketing ✓
- Mise hors service de tous les émetteurs OUC en 2024 au plus tard, coordonnée par la SSR et les radios privées *(en cours)*

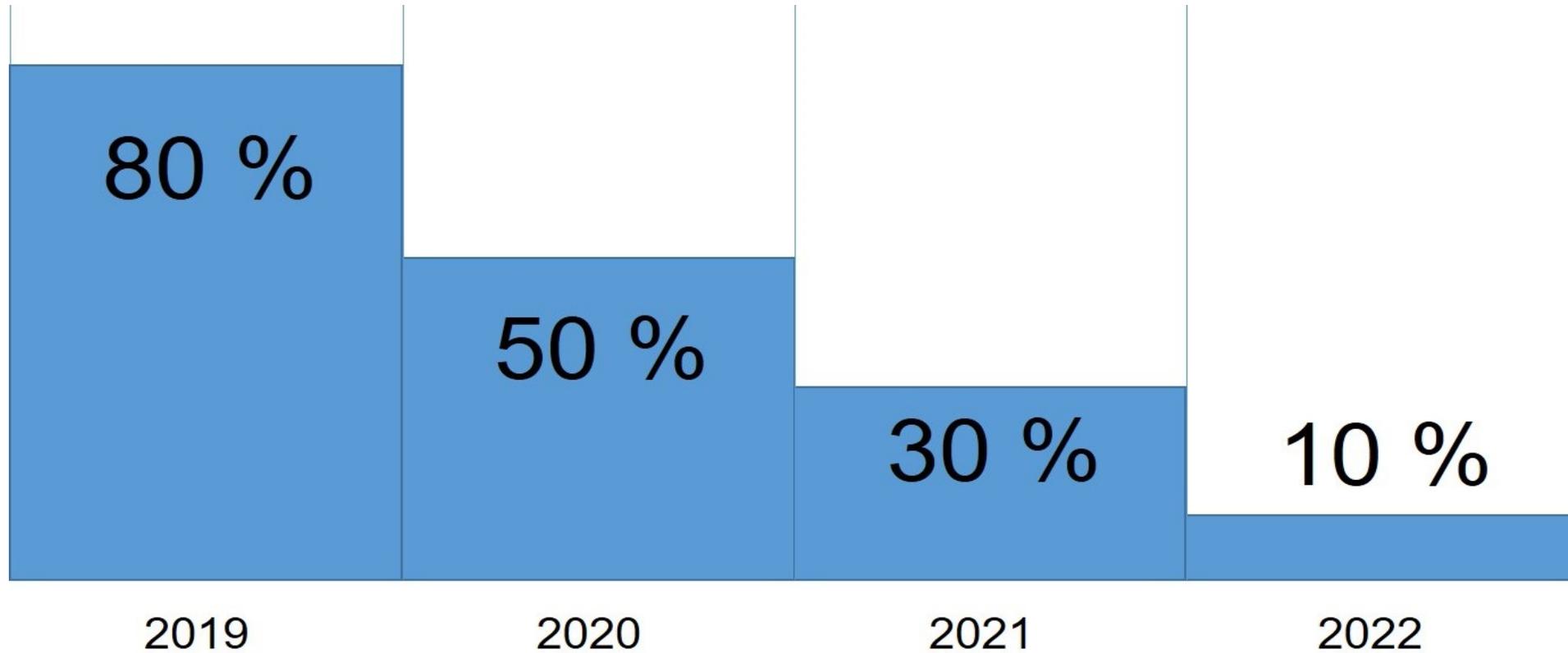


# Prestations de la Confédération en faveur du DAB

- Bases légales:
  - Le DAB+ en tant que principale technologie de diffusion radio (dès 2020)
  - Promotion renforcée des nouvelles technologies (jusqu'à 80% des coûts de diffusion)
  - Assouplissement de l'obligation de diffuser sur OUC
  - Prolongation des concessions OUC dès 2020
  - Droit d'accès au DAB pour les radios OUC (sans concession)
- Promotion des nouvelles technologies (contribution aux coûts du DAB pour les radios:
  - 67 mio. de francs (jusqu'en 2018: 23 mio., dès 2019: 44 mio.)
- Campagne de communication («La radio déménage»):
  - 10.3 mio. de francs (2017-2019: 4.7 mio., jusqu'en 2024: 5.6 mio.)
- Etudes de marché (utilisation du DAB, notoriété du DAB, vente d'appareils DAB):
  - 500'000 francs (jusqu'à fin 2019)
- Desserte DAB dans les tunnels routiers (jusqu'à fin 2019)



# Suppression de l'aide aux nouvelles technologies d'ici 2022



Proportion en % de la subvention allouée aux coûts de diffusion DAB assumés par les radios (radios OUC et radios soumises à l'obligation d'annoncer)



# «Quo vadis DAB?»: position de l'OFCEM

- La diversité des programmes radio peut être assurée uniquement avec le DAB+, pas avec les OUC.
- L'exploitation simultanée du DAB+ et des OUC ne peut être financée que temporairement.
- Les OUC menacent le financement par le marché d'une offre DAB diversifiée.
- → Le succès du DAB+ n'est assuré que si les OUC sont mises hors service.
- Pour l'OFCEM, l'obligation imposée à la branche radio dans le rapport DigiMig 2014 reste contraignante: les OUC doivent être mises hors service au plus tard en 2024.
- Selon le droit en vigueur, la radio OUC n'est plus prévue après 2024.
- Des dérogations temporaires peuvent être accordées dans les régions périphériques où la réception DAB+ est insuffisante.
- L'OFCEM accompagne la mise hors service des OUC par des campagnes d'information menées jusqu'en 2024.



# RadioDay et DAB: un coup d'oeil sur les 10 prochaines années

## Swiss RadioDay

- 2022: «La radio sans OUC – who cares?»
- 2029: 30 ans RadioDay

## Radio DAB

- 2022: proportion de l'utilisation des OUC inférieure à 10%
- 2024: derniers émetteurs OUC mis hors service
- 2029: 30 ans DAB